

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/12/2012

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 28/12/2012

Délibération n° D-2012-631

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CONGRÈS NATIONAL 2013 DE LA
LIGUE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAUULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE
CONGRÈS NATIONAL 2013 DE LA LIGUE
NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Se consacrant à la défense de tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a intégré la défense des droits économiques et sociaux à ses objectifs. Dans le contexte de crise économique que nous connaissons, la LDH se consacre à la lutte contre toutes les formes de discrimination et se préoccupe de la place de l'Homme dans la société.

La (LDH) tient tous les deux ans son congrès national dans une ville de France.

Pour 2013, elle a choisi pour y tenir ce congrès national la Ville de Niort, berceau historique des mutuelles et de la vie coopérative, l'enjeu de cette manifestation étant de promouvoir une réflexion sur les liens entre les Droits de l'Homme et l'économie sociale et solidaire.

La LDH propose aux mutuelles d'être plus efficaces économiquement parce que plus efficaces socialement, grâce à un projet politique fort et spécifique à chacune. Elle leur propose de conforter leur utilité sociale en pensant leur prestation en lien avec les droits fondamentaux, en accompagnant leurs sociétaires dans la perspective d'une société de solidarité.

Dans une crise mondiale économique, sociale et environnementale, la nécessité est forte de rétablir dans notre pays un contrat social qui fédère ses habitants. Pour instaurer, non seulement une société de solidarité, mais aussi une dynamique économique, l'Economie sociale peut devenir une force qui compte. Défenseurs des Droits et acteurs de l'Economie sociale doivent se donner les chances de trouver toute leur place dans la refondation d'un intérêt général bien compris.

Ce congrès a donc pour thème la manière de « refaire société », une réflexion sur la solidarité, la création de liens entre les femmes/les hommes et le rôle de l'économie sociale et solidaire.

Ce congrès se tiendra les 18, 19 et 20 mai 2013.

Les objectifs de cette manifestation sont de :

- réunir les délégués de la LDH ;
- susciter auprès de la population réflexion et échanges (animation).

La manifestation se déroulera de la manière suivante :

- le congrès accueillera 500 délégués sur 3 jours ;
- un réseau de bus sera mis en place ;
- le réseau hôtelier sera mobilisé ;
- le congrès se tiendra au parc de Noron (temps de travail et restauration) ;
- l'organisation logistique a été confiée à l'office de tourisme de Niort - Marais Poitevin.

Des moments studieux mobiliseront des intervenants prestigieux.

La manifestation fera l'objet d'une forte médiatisation nationale. La présence du Ministre en charge de l'Economie Sociale et Solidaire est pressentie.

Au-delà des moments studieux, des moments festifs sont prévus.

Enfin, avec pour objectif de d'associer la population à la réflexion et d'animer la ville, des actions d'animation sont prévues, en lien avec le CNAR.

Cette manifestation aura donc pour la Ville de Niort les incidences suivantes :

- le témoignage d'un soutien au mouvement mutualiste et coopératif, ainsi qu'au secteur de l'économie sociale et solidaire ;

- une médiatisation nationale ;
- une forte mobilisation du réseau hôtelier ;
- une animation de la vie locale et une sensibilisation de la population.

La LDH sollicite pour la tenue de ce congrès national à Niort une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Les crédits nécessaires à cette subvention exceptionnelle sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association la Ligue des Droits de l'Homme pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier, et à verser à l'association ladite subvention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Président de la ligue nationale des Droits de l'Homme 79, n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD